

Fiche de données de sécurité



Nom du produit :

Sofnolime®

Référence des données de sécurité : 23

Date d'émission initiale : 9 mars 2012

Date de révision : 1 Octobre 2018

Version : 20

Section 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE SA PRÉPARATION AINSI QUE DE L'ENTREPRISE		
1.1	Nom du produit	Soda Lime (Sofnolime, Medisorb, Soda Lime, Soda Lime HC, Easysorb, CHIRAlime, Limepak, Medisize, Limedix, Aneslime, Vetsorb, SodaSthesia, Leonsorbor plus)
1.2	Utilisations pertinentes et abus	Absorbant pour dioxyde de carbone et autres gaz acides
1.3	Fournisseur FDS	Molecular Products Ltd, Parkway, Harlow Business Park, Harlow, Essex, CM19 5FR, UK
1.4	Contact en cas d'urgence (international)	+44 (0) 1279 4045111 (09:00- 17:00, horaires du Royaume-Uni) / +44 (0) 1865 407333 (en dehors des heures de bureau) sds@molprod.com (e-mail)
1.4.1	Contact en cas d'urgence (autre)	Chine +86 512 8090 3042, Chine (NRCC) : +86 532 8388 9090, Mexique : +52 555 004 8763, Chili : +56 225 829 336, Brésil : +55 11 3197 5891

Section 2 IDENTIFICATION DES DANGERS			
2.1	Classification de la substance ou du mélange (à savoir le Sofnolime)		
2.1.1	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS) – voir section 1.1		
	H314	Irritation/Corrosion de la peau Catégorie IB	
2.1.2	Voir section 1.6 pour consulter le texte intégral des Phrases-H		
2.2	Éléments d'étiquetage		
2.2.1	Étiquetage conformément au règlement CE n° 1272/2008 (CLP/GHS)		
	Pictogramme		Mention d'avertissement
			DANGER
	Mentions de danger		
	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	
	Conseils de prudence		
	P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols	
	P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation	
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage	
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher	
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer	
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/physicien	
2.3	Autres dangers		
	Aucun connu		

Section 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	
Caractéristiques chimiques	<p>Bases solides plus additifs - voir section 1.6</p> <p>Les classifications CLP requises dans cette section sont liées à celles du produit fourni. Pour se conformer à la législation, la classification des ingrédients présents dans le produit, considérés comme présents à 100%, doit être décrite. Lorsque des ingrédients sont présents dans le produit à de très faibles concentrations, le risque pour l'utilisateur est réduit, c'est pourquoi les classifications des composants individuels et celles du produit sont différentes.</p> <p>REMARQUE : L'hydroxyde de calcium est classé comme préparation en poudre/granulaire. Il entre dans la composition des granules Sofnolime et la probabilité d'inhalation est faible. Par conséquent, la classification H335, STOT SE 3 appliquée à la préparation en poudre/granulaire telle que l'hydroxyde de calcium n'apparaît pas dans la fiche de Sofnolime.</p>

	Nom chimique	N° CAS	EINECS/ELINCS	Classification	Concentration
	Hydroxyde de calcium	1305-62-0	215-137-3	Provoque une irritation cutanée. H315, Catégorie 2 Provoque des lésions oculaires graves. H318, catégorie 1 STOT SE 3 H335 VLEP attribuée	> 75 %
	Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	Irritation/Corrosion de la peau 1 ; H314	< 4 %

Section 4		PREMIERS SECOURS
4.1	Description des premiers secours	
	Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos et au chaud. Consulter un médecin
	Contact avec la peau	Nettoyer immédiatement les zones de la peau affectées avec beaucoup d'eau et du savon. Consulter un médecin
	Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau jusqu'à dissipation des irritations ; si nécessaire, consulter un spécialiste des yeux/ophtalmologue
	Ingestion	Voie d'exposition improbable. Mais en cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Boire beaucoup d'eau et, si nécessaire, consulter un médecin
4.2	Principaux symptômes et effets	En cas d'irritation de la peau après la douche, consulter un médecin
4.3	Traitement immédiat/spécial	Traitement comme décrit ci-dessus

Section 5		MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
5.1	Moyen d'extinction	Doit correspondre à l'environnement local (par exemple, poudre chimique, dioxyde de carbone, sable sec, eau)
5.2	Dangers particuliers	Aucun connu
5.3	Conseil pour les pompiers	Un appareil respiratoire autonome peut être requis

Section 6		MESURE À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
6.1	Précautions individuelles	Se conformer aux mesures de protection individuelle
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher l'entrée dans les eaux usées ou les cours d'eau ; si cela se produit, informer les autorités compétentes
6.3	Méthodes et matériel de nettoyage	En cas de déversement, récolter mécaniquement (par exemple par balayage ou aspiration) dans des récipients hermétiquement fermés. Se conformer aux mesures de protection individuelle. Rincer abondamment les restes à l'eau. Étiqueter le récipient et éliminer son contenu de la manière prescrite
6.4	Référence à d'autres sections	Voir section 8 pour les équipements de protection individuelle

Section 7		MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité. Éviter la formation et le dépôt de poussières
7.2	Conditions d'un stockage sûr	Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais (0-35°C) et sec, à l'écart des rayons directs du soleil
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Absorbant

Section 8		CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE			
8.1	Les valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) ont été assignées par le HSE (EH40/2005)				
	VLCT (15 min.)	ppm	2	mg/m ³	Données relatives à l'hydroxyde de sodium
	VLIEP (8 heures MPT)	ppm	5	mg/m ³	Données relatives à l'hydroxyde de calcium
8.2	Contrôles de l'exposition				
	Contrôles d'ingénierie	Assurer une ventilation adéquate (par exemple une ventilation par aspiration locale)			
	Protection personnelle	Respecter les normes habituelles relatives à la manipulation de produits chimiques Se laver les mains avant les pauses et après le travail Éviter d'inhaler la poussière soulevée Porter un équipement de protection individuelle approprié à la tâche (voir ci-dessous)			
	Protection des yeux	Lunettes de sécurité en cas de risque de contamination oculaire			
	Protection de la peau	Porter des gants adaptés (tenir compte de votre propre évaluation des risques ; par exemple les temps de rupture, les taux de perméabilité et la dégradation, les tâches effectuées)			
	Protection respiratoire	Porter un masque anti-poussière ou un respirateur (par exemple, un modèle EN 149:2001 FFP3) approuvé si la ventilation est insuffisante			
	Autre protection	Combinaisons de protection			

Section 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES					
9.1	État physique	Solide	Couleur	Blanc ou coloré	
	Odeur	Inodore	pH	12-14 %	
	Point/plage d'ébullition	Non déterminé	Point/plage de fusion	Non déterminé	
	Point d'éclair	Non applicable	Densité relative	~ 0.9 g/cm ³	
	Solubilité dans l'eau	Légère	Seuil d'odeur	Non applicable	
	Taux d'évaporation	Non applicable	Inflammabilité	Non applicable	
	Limites explosives	Non applicable	Pression de vapeur	Non applicable	
	Densité de vapeur	Non applicable	Coefficient de partage Log Poct /eau	Non applicable	
	Température d'auto-ignition	Non applicable	Viscosité	Non applicable	
	Propriétés explosives	Non déterminé	Propriétés oxydantes	Non déterminé	
	Température de décomposition	Non déterminé			
	9.2	Autres informations	Aucun connu		

Section 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ		
10.1	Réactivité	Chaleur générée en cas d'exposition aux acides
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales de manipulation
10.3	Réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse ne se produira
10.4	Conditions à éviter	Contact avec l'air - formation de calcium et de carbonate de sodium
10.5	Matières incompatibles	Chloroforme, trichloroéthylène
10.6	Produits de décomposition dangereux	Aucun

Section 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES				
11.1 Informations sur les effets toxicologiques				
	Toxicité aiguë	DL (faible), lapin (orale)	500 mg/kg	Données relatives à l'hydroxyde de sodium
		DL ₅₀ (orale), rat	> 7 000 mg/kg	Données relatives à l'hydroxyde de calcium
	Compatibilité cutanée	Aucune information disponible		
	Membrane muqueuse	Aucune information disponible		

Section 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES						
12.1	Toxicité	CL ₅₀	Organismes aquatiques		mg/l	Aucune information disponible
12.2	Dégradabilité	Non déterminé	12.3	Potentiel de bioaccumulation	Non déterminé	
12.4	Mobilité dans le sol	Non déterminé	12.5	Évaluation PBT/vPvB	Non applicable	
12.6	Autres effets néfastes	WGK (Catégorie de pollution des eaux en Allemagne): I				

Section 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION		
13.1	Consignes relatives à l'élimination	Si possible, recycler auprès des fournisseurs ou d'une entreprise de recyclage agréée. Sinon (par exemple pour les déchets désignés en tant que tels), éliminer conformément aux prescriptions des autorités nationales et locales, par exemple le règlement de 2005 relatif aux déchets dangereux (Angleterre et Pays de Galles)
13.2	Emballages contaminés	Traiter les récipients vides de la même manière que le produit. Si possible laver soigneusement et recycler

Section 14 INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT					
14.1	Numéro ONU (ADR, IMDG, IATA)	*Aucun	14.2	Désignation officielle de transport (ADR, IMDG, IATA)	*Aucun
14.3	Classe(s) de transport (ADR, IMDG, IATA)	*Exempt selon les dispositions 62 & A16	14.4	Groupe d'emballage (ADR, IMDG, IATA)	*Aucun
14.5	Dangers pour l'environnement (ADR, IMDG, IATA)	Le produit ne doit pas être marqué comme polluant marin	14.6	Procédures spéciales (ADR, IMDG, IATA)	*Exempt selon les dispositions 62 & A16
14.7	Transport en vrac	Non applicable			
14.8	*La disposition spéciale 62 du règlement concernant le transport (Code IMDG / RID / ADR / ADN) s'applique au N° ONU 1907. Cette disposition spéciale stipule clairement que la chaux sodée n'est pas considérée comme un produit dangereux pour le transport lorsqu'elle possède un taux de concentration inférieur à 4 %.				
14.9	*Cette substance contient moins de 4 % d'hydroxyde de sodium et n'est pas soumise à la réglementation IATA en vertu de la disposition spéciale A16				

Section 15		INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
15.1	Règlementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Le produit est classé conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP),
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non applicable

Section 16		AUTRES INFORMATIONS		
	Informations supplémentaires	La FDS a été préparée conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP) et suite à un changement de classification de l'hydroxyde de calcium, dossier du 29 mai 2017		
		Se conformer au règlement COSHH		
	Mentions de danger inscrites dans la section 2/3			
	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	H335	Peut irriter les voies respiratoires
	H315	Provoque une irritation cutanée	H318	Provoque des lésions oculaires graves
	Sources de données	Fiches de données de sécurité des autres fournisseurs, annexe VI du règlement CLP (CE) n° 1272/2008, EH40 (2011), OCDE 431, 2004 Essais de produits chimiques, corrosion cutanée in vitro, essai sur un modèle de peau humaine. Site ECHA		
	Préparée par	Dr Patricia Wormald, Molecular products, pw@molprod.com		
	Date d'émission	1 Octobre 2018		
	Ces informations se basent sur l'état actuel des connaissances et sont destinées à décrire nos produits du point de vue des exigences de sécurité. Elles ne doivent pas être interprétées comme une analyse garantie des problèmes spécifiques			